

F_F	HABRECY11
FOURMOND Formation yapamacha@free.fr 06 12 43 38 86	Recyclage habilitation électrique B1(v) B2(v) BR BC H0(v)

Public

Personnel devant diriger et/ou effectuer des travaux hors tension en BT, diriger ou effectuer des interventions sur des ouvrages électriques en BT, diriger des consignations électriques en BT, réaliser, diriger des travaux non électriques en HT

Objectifs

- Evaluer les risques électriques selon son environnement de travail
- Interpréter son titre d'habilitation
- Citer les équipements de protection électrique
- Evaluer les risques électriques encourus avec les matériels et outillages électriques
- Décrire la conduite à tenir face à un accident d'origine électrique
- Effectuer des opérations et interventions BT en lien avec son habilitation

Contenu

Différents domaines de tension et zones d'environnement
Prescriptions associées aux zones de travail
Principes de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique

Effets du courant électrique sur le corps humain
Risques liés à l'utilisation et la manipulation d'outillages électriques
Mise en sécurité d'un circuit
Equipements de protection collective et individuelle

Habilitation électrique

Principe
Symboles
Rôle des intervenants

Conduite à tenir en cas d'incidents

Accident corporel
Incendie dans un environnement électrique

Différents Travaux hors et sous tension

Définitions
Prescription d'exécution

Pré-requis

Avoir des compétences en électricité par formation ou pratique professionnelle
Disposer d'une habilitation électrique de moins de 3 ans

Méthodes et moyens Pédagogiques

Méthodes actives de découverte.
Exposés.
Entraînement via des questions issues de l'examen final.

Modalités d'évaluation

Évaluation théorique via un QCM final.
Évaluation pratique effectuée sur armoire ou machine électrique.

Intervenant

Expert

Organisation

Durée : 1,5 jour
Lieu : Romorantin
Coût pédagogique : 225 € HT/personne
270 € TTC/personne
Effectif maximum : 10 personnes
Devis sur demande pour une session intra ou dans vos locaux

Délai d'accès

Dates à fixer dans un délai de deux mois suite à prise de contact.

Accueil des personnes en situation de handicap

Locaux classés en catégorie 5 et disposant d'un accueil.

Année

2022